ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

TARN

Le Département aide les familles tarnaises à payer les factures de demi-pension ou d'internat au collège

DEMANDE EN LIGNE

du 4 SEPTEMBRE au 15 OCTOBRE 2023

Connectez-vous et suivez les instructions

- Collèges publics tarnais : **sur l'ENT** de votre enfant
- Autres collèges : **scanner** le QR-Code
  ou rendez-vous sur le site :
  www.tarn.fr (Rubrique : Jeune ou collégien)
  Cliquer sur l'icône (Aide & démarche)
  Cliquer sur Aide à la restauration scolaire

Simple et rapide, aucun justificatif supplémentaire à fournir grâce à la connexion avec les données de la Caisse d'allocations familiales

WWW.TARN.FR

TARN LE DÉPARTEMENT
DGA DES MOBILITES, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA CITOYENNETE
DIRECTION DE L'EDUCATION
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
35 LICES GEORGES POMPIDOU - 81013 ALBI CEDEX 9

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

TARN

Le Département aide les familles tarnaises à payer les factures de demi-pension ou d'internat au collège

DEMANDE EN LIGNE

du 4 SEPTEMBRE au 15 OCTOBRE 2023

Connectez-vous et suivez les instructions

- Collèges publics tarnais : sur l'ENT de votre enfant
- Autres collèges : scanner le QR-Code
  ou rendez-vous sur le site :
  www.tarn.fr (Rubrique : Jeune ou collégien)
  Cliquer sur l'icône (Aide & démarche)
  Cliquer sur Aide à la restauration scolaire

Simple et rapide, aucun justificatif supplémentaire à fournir grâce à la connexion avec les données de la Caisse d'allocations familiales

WWW.TARN.FR

TARN LE DÉPARTEMENT
DGA DES MOBILITES, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA CITOYENNETE
DIRECTION DE L'EDUCATION
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
35 LICES GEORGES POMPIDOU - 81013 ALBI CEDEX 9

VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES CONCERNÉS :

- ✓ domicile dans le Département du Tarn
- ✓ enfant interne ou demi-pensionnaire (forfait 4 jours ou 5 jours par semaine) dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat
- ✓ quotient familial mensuel de 700 € maximum

DÉCOUVREZ LE MONTANT DE L'ARSC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE SELON VOTRE TRANCHE :

Quotient familial mensuel	Demi-pensionnaire	Interne
< 200 €	336 €	672 €
≥ 200 € et < 300 €	266 €	532 €
≥ 300 € et < 400 €	196 €	392 €
≥ 400 € et < 500 €	126 €	252 €
≥ 500 € et ≤ 700 €	56 €	112 €

Pour une aide pour l'année scolaire complète, la demande doit être faite au plus tard le 15 octobre 2023

Les demandes faites après cette date et jusqu'au 31 décembre 2023 ouvrent droit à une ARSC pour le 2ème et 3ème trimestre.
Aucun nouveau dossier n'est accepté à compter du 1er janvier 2024.

DES DIFFICULTÉS POUR FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE ?

Les conseillers numériques du Département (@ conseillers.numeriques@tarn.fr 05 63 45 66 27) peuvent vous accompagner, ainsi que diverses structures (ex : points d'appui France services, Maison de services au public, Centre communal d'action sociale (CCAS)).

VOS CONTACTS AU DÉPARTEMENT :

Monsieur le Président du Conseil départemental – Direction de l'Education

05 63 45 66 92 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

restauration.scolaire@tarn.fr

VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES CONCERNÉS :

- ✓ domicile dans le Département du Tarn
- ✓ enfant interne ou demi-pensionnaire (forfait 4 jours ou 5 jours par semaine) dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat
- ✓ quotient familial mensuel de 700 € maximum

DÉCOUVREZ LE MONTANT DE L'ARSC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE SELON VOTRE TRANCHE :

Quotient familial mensuel	Demi-pensionnaire	Interne
< 200 €	336 €	672 €
≥ 200 € et < 300 €	266 €	532 €
≥ 300 € et < 400 €	196 €	392 €
≥ 400 € et < 500 €	126 €	252 €
≥ 500 € et ≤ 700 €	56 €	112 €

Pour une aide pour l'année scolaire complète, la demande doit être faite au plus tard le 15 octobre 2023

Les demandes faites après cette date et jusqu'au 31 décembre 2023 ouvrent droit à une ARSC pour le 2ème et 3ème trimestre.
Aucun nouveau dossier n'est accepté à compter du 1er janvier 2024.

DES DIFFICULTÉS POUR FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE ?

Les conseillers numériques du Département (@ conseillers.numeriques@tarn.fr 05 63 45 66 27) peuvent vous accompagner, ainsi que diverses structures (ex : points d'appui France services, Maison de services au public, Centre communal d'action sociale (CCAS)).

VOS CONTACTS AU DÉPARTEMENT :

Monsieur le Président du Conseil départemental – Direction de l'Education

05 63 45 66 92 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

restauration.scolaire@tarn.fr